

RAPPORT ANNUEL

2021

PCPE Le Tremplin
Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

2 rue de Dettwiller
67200 STRASBOURG



SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	1
1.1 -	L'organisme gestionnaire	1
1.2 -	Le Service	3
1.2.1 -	Agrément et missions	3
1.2.2 -	Eléments du cahier des charges	3
2	RAPPORT D'ACTIVITE	5
2.1 -	Public accompagné.....	5
2.1.1 -	Mouvements de l'année.....	5
2.1.2 -	Evolution du public	5
2.1.3 -	Données d'activités	7
2.1.4 -	Instances de participation	8
2.2 -	Personnel.....	8
2.3 -	Eléments marquants de l'année.....	10
2.4 -	Démarche qualité	12

1.1 - L'ORGANISME GESTIONNAIRE

Apédi Alsace - Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis

60 rue de la Grossau - CS 50046 - 67027 Strasbourg cedex • Tél. 03 88 84 99 00 • siege@apedi-alsace.fr

Association à but non lucratif dont la mission est reconnue d'utilité publique, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg Volume XXXVIII n°65 • Nor n° INTD1516870A • Siret n°320 915 242 00244 • Affiliée à l'Unapei - Unapei Grand Est - Urapei Alsace

Président du Conseil d'administration : André Wahl

Directeur général : Jean-David Meugé

■ Les établissements et services gérés

Etablissements & services	Agrément & public accueilli	Adresse	FINESS
ENFANCE ET ADOLESCENCE			
MULTIACCUEIL Les Marmousets	30 <i>Enfants de 10 sem. à 6 ans, dont 20 à 30% enfants en situation de handicap</i>	60 rue de la Grossau 67100 STRASBOURG	NC (EAJE)
CRPEH Centre ressources petite enfance et handicap	<i>Familles & professionnels de la petite enfance</i>	33 rue du Barrage 67300 SCHILTIGHEIM	NC
CAMSP Centre d'action médico-sociale précoce	73 <i>Enfants de 0 à 6 ans présentant un handicap ou un retard de développement</i>	33 rue du Barrage 67300 SCHILTIGHEIM	670797158
PCO 67 Plateforme de coordination et d'orientation EPDA Equipe pluridisciplinaire diagnostic précoce autisme	<i>Enfants de 0 à 7 ans, atteints de troubles du neuro-développement</i>		(rattachement 670797158)
IME Le Tremplin Institut médico-éducatif	79 <i>Enfants de 3 à 16 ans, déficients intellectuels, autistes et polyhandicapés</i>	2 rue de Dettwiller 67200 STRASBOURG	670799329
SESSAD Le Tremplin Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile	32 <i>Enfants de 3 à 20 ans, déficients intellectuels et autistes</i>	2 rue de Dettwiller 67200 STRASBOURG	670795772
PCPE Pôle de compétences et de prestations externalisées	20 <i>Enfants, adolescents et adultes de 5 à 25 ans, déficients intellectuels, TSA et troubles associés</i>		(rattachement 670795772)
IMPro SIFAS Institut médico-professionnel	58 <i>Adolescents et jeunes majeurs de 14 à 20 ans, déficients intellectuels et autistes</i>	20 rue des Veaux 67800 BISCHHEIM	670797497

IME Rosier blanc Institut médico-éducatif	51 <i>Enfants de 3 à 20 ans, déficients intellectuels, autistes et polyhandicapés</i>	1 rue Ruth 67700 SAVERNE	670780469
SESSAD Rosier blanc Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile	20 <i>Enfants et adolescents de 4 à 20 ans, déficients intellectuels, autistes, polyhandicapés</i>		670002559
HEBERGEMENT ET INSERTION			
FAS Licorne Foyer d'accueil spécialisé	25 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	18 rue de Haguenau 67700 SAVERNE	670005057
FHTH Rennweg Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés	19 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	2 rue du Maréchal Clarke 67700 SAVERNE	670792142
SAVS Saverne Service d'accompagnement à la vie sociale	20 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	3 rue des Clefs 67700 SAVERNE	670009489
FH Travail Espérance Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés	33 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	18 rue François Arago 67380 LINGOLSHEIM	670792167
Foyer Pierre Samuel Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés	15 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	5 route de Lyon 67118 GEISPOLLSHEIM	670784636
SA Travail Espérance Service d'accompagnement à la vie sociale	45 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	27 avenue Molière 67200 STRASBOURG	670009018
FH Paul Henner Foyer d'hébergement	15 (FHTH) <i>Adultes déficients intellectuels</i>	139 rte d'Oberhausbergen 67200 STRASBOURG	670006162
	30 (FAS) <i>Adultes déficients intellectuels</i>		670017698
SAS Paul Henner Structure d'accueil spécialisé	18 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	10 rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM	670006170
FAM Eolys Foyer d'accueil médicalisé	26 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	2 rue de l'île des Pêcheurs 67540 OSTWALD	670013838
SAJH Structure d'activité de jour et d'hébergement	119 <i>Adultes déficients intellectuels et autistes</i>	5 rue Jean Monnet 67300 SCHILTIGHEIM	670012269
SAVS Schiltigheim Service d'accompagnement à la vie sociale	45 <i>Adultes déficients intellectuels</i>	7 rue Jean Monnet 67300 SCHILTIGHEIM	670009919
TRAVAIL PROTEGE			
ESAT Anne-Claire Staubes Etablissement et service d'aide par le travail	170 <i>Travailleurs déficients intellectuels</i>	12 rue Clemenceau 67300 SCHILTIGHEIM	670002146
ESAT Travail & Espérance Etablissement et service d'aide par le travail	110 <i>Travailleurs déficients intellectuels</i>	10 rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM	670791243

ESAT Aux Trois Relais Etablissement et service d'aide par le travail	100 <i>Travailleurs déficients intellectuels</i>	41 rue de la Vedette 67600 SAVERNE	670792126
EA OPTIMAL ST Entreprise adaptée	10 <i>Travailleurs déficients intellectuels</i>	16 rue du général Fetter 67700 SAVERNE	NC

1.2 - LE SERVICE

1.2.1 - Agrément et missions

Dans le cadre de l'instruction n° DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016 relative à la mise en œuvre des pôles de compétences et de prestations externalisées pour les personnes en situation de handicap, l'ARS Grand Est a autorisé l'Aapei de Strasbourg à constituer un PCPE sur la Zone de Proximité de Strasbourg en mars 2017.

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche « **Une réponse accompagnée pour tous** », conformément à l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé.

Le PCPE est en mesure **d'accompagner simultanément au moins 20 bénéficiaires, en situation ou en risque de rupture, âgés de 5 à 25 ans, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans TSA**. Ces bénéficiaires sont sans prise en charge médico-sociale et/ou n'ont pas ou plus de scolarisation adaptée à leurs besoins. Aucun n'est suivi par un établissement ou un service géré par l'Apédi Alsace.

Le territoire d'intervention est la zone de proximité de Strasbourg (Eurométropole).

1.2.2 - Eléments du cahier des charges

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées a pour objet de proposer aux personnes en situation de handicap, sans solution adaptée ou en risque de rupture de parcours, des interventions afin de répondre à leurs besoins individuels. **Il vise à concevoir et organiser une réponse transitoire pour des personnes n'ayant pas de réponse partielle ou totale adaptée à leurs besoins.**

L'accompagnement par le PCPE n'est pas limité dans le temps, mais **l'intervention se construit sur une durée initiale d'un an, avec possibilité de prolongation**. Elle est réévaluée régulièrement en équipe pluridisciplinaire dans le cadre du projet et évoquée lors des EPE dédiées avec la MDPH.

■ Dès le début de l'accompagnement :

- le temps pour la réévaluation et la sortie prévisionnelle du dispositif sont définis ;
- le maintien des prestations à la sortie du dispositif est envisagé, si besoin (recherche des modes de financement, relais d'autres interlocuteurs, ou coordinateurs).

■ Le PCPE a pour mission :

- l'accompagnement, dans un objectif d'inclusion, par l'apport d'une réponse aux besoins de la personne qui s'appuie, à partir du domicile, sur une palette de prestations d'intensité adaptable, modulables et spécifiques ;
- l'accompagnement à domicile dans l'attente d'une admission dans un établissement ou un service adapté aux besoins de la personne ;
- l'anticipation et l'évitement des ruptures dans le parcours ;
- le maintien ou la mise en place d'une scolarisation effective, adaptée aux besoins de l'enfant ;

- un accompagnement visant l'autonomie et la participation sociale du bénéficiaire ;
- l'accompagnement, le soutien et la guidance des familles ;
- la possibilité de mise en place d'un accompagnement par les pairs ;
- l'organisation de différentes modalités d'interventions pouvant être combinées afin de répondre au mieux aux besoins individualisés de la personne en situation de handicap :
 - mise en œuvre d'interventions directes par des professionnels salariés ;
 - mobilisation d'autres établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour des interventions d'attente ou complémentaires de celles déjà délivrées ;
 - mobilisation de professionnels en libéral ;
 - mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux.

Le PCPE a aussi pour objectif de mettre en place et coordonner des interventions par des professionnels libéraux, conventionnés ou hors convention CPAM.

■ Le PCPE délivre des prestations :

La définition retenue des prestations directes et indirectes est issue des nomenclatures des besoins et des prestations de SERAFIN-PH validées au comité stratégique de la CNSA du 27 avril 2018.

En priorité, les professionnels (salariés et libéraux) assurent des prestations directes auprès des usagers et des familles. Les prestations directes constituent le cœur de ce dispositif. Elles représentent au moins 80% du budget alloué.

Les prestations se font selon plusieurs modalités non exclusives les unes des autres :

- par les salariés du PCPE ;
- par la mobilisation de professionnels d'exercice libéral (dans le cadre d'une convention) ;
- par la mise en œuvre directe des interventions par des professionnels agissant par contrat de vacation salariale avec l'établissement Tremplin (support du pôle) ;
- par la mobilisation d'autres ESMS pour des interventions d'attente ou complémentaires (stages, immersions...) ;
- par la coordination des interventions d'autres dispositifs de droits communs (droits au répit, Unis-Cité, centres socio-culturels, Jeunesse au Plein Air, clubs loisirs, associations sportives...).

Les prestations proposées sont mises en œuvre dans le cadre du plan personnalisé de compensation (PPC), du plan personnalisé de scolarisation (PPS) et, le cas échéant, d'un plan d'accompagnement global (PAG), en lien avec les besoins identifiés par la CDAPH. Elles sont précisées (en nombre et en nature) et modulées selon les besoins identifiés lors de l'évaluation fonctionnelle et en tenant compte des demandes de la famille.

Le contenu des prestations dépend également des ressources disponibles (disponibilité d'intervenants extérieurs), ainsi que des dispositifs existants sur le territoire.

Selon le projet d'intervention, le PCPE établit des conventions avec des intervenants en libéral (éducateurs spécialisés, psychomotriciens, ergothérapeutes, art-thérapeutes, éducateurs sportifs, médiation animale, ...). Le pôle organise et coordonne le bon déroulement des prestations et leur régularité auprès du bénéficiaire, en lien avec la famille.

2.1 - PUBLIC ACCOMPAGNE

2.1.1 - Mouvements de l'année

Au 31 décembre 2021, 13 personnes sont suivies. 8 suivis ont été prolongés, dont 3 pour la 2^{ème} fois.

■ 5 admissions

- Les bénéficiaires ont 6, 8, 13, 15 et 16 ans, uniquement des garçons.
- 2 jeunes admis sont issus d'un Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS)

■ 9 sorties

- 2 suivis de courte durée (moins de 6 mois), orientés vers un IMPro et l'équipe handicap rare ;
- 1 jeune scolarisé en ULIS avec AVS sur la journée complète ;
- 1 jeune de 15 ans a bénéficié d'un suivi par l'EPSAN d'Erstein ;
- 1 jeune majeur a été admis en KORK ;
- 1 jeune a été admis au SAAD ;
- 2 ont été accueillis en établissement (IMPro SIFAS, IME Roethig) ;
- 1 fin de suivi avec maintien au domicile sans accompagnement éducatif car impossible à financer par la famille. L'accompagnement médical et thérapeutique reste maintenu.

2.1.2 - Evolution du public

Les nouveaux admis vivent tous au domicile des parents, se retrouvent majoritairement sans aucun accompagnement médico-social et sans scolarisation en raison de la complexité de leur situation (primo arrivant, logement précaire, situation administrative non régularisée, famille en difficultés sociales) ou de l'importance de leurs troubles (TSA, épilepsie non stabilisée, troubles du comportement, troubles psychologiques, parcours traumatique, ...). Les personnes accompagnées présentent plus fréquemment des troubles psychologiques. Les troubles du comportement sont souvent incompatibles avec un accueil en collectivité et entraînent de nombreuses ruptures de parcours. Un partenariat avec le secteur sanitaire reste indispensable pour la construction de réponses adaptées.

De nombreuses personnes accompagnées sont issues de l'immigration. L'intervention d'un interprète (MSA) est indispensable dans 50% des suivis.

La durée d'accompagnement moyenne pour les 9 sortants est de 15 mois, ce chiffre est quasiment identique à l'an dernier.

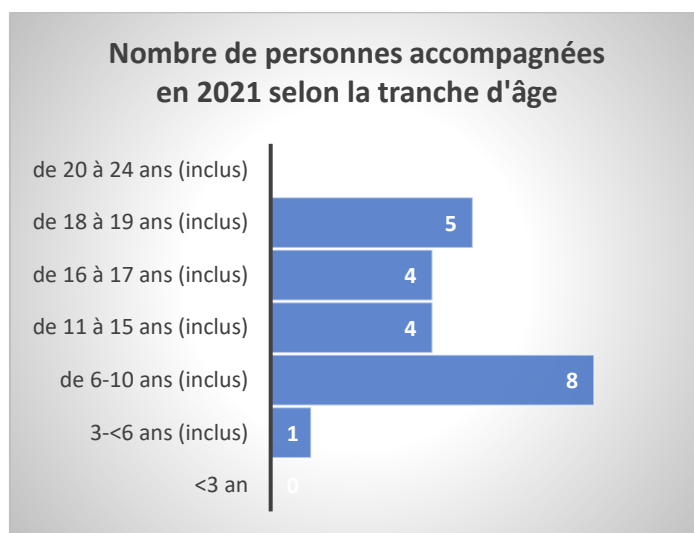
Une année après le démarrage de la crise sanitaire, le nombre de demandes de saisine PCPE est reparti à la hausse. Le PCPE a été saisi de 22 demandes d'intervention en 2021, majoritairement adressées par la MDPH, lors des EPE. Le rythme des EPE s'est ralenti puisque le fonctionnement de la MDPH a été fortement impacté par les mesures liées au contexte sanitaire (télétravail). 3 EPE dédiées se sont déroulées, en mars, septembre et novembre.

Au 31 décembre 2021, sur les 22 demandes, 17 demandes sont toujours en attente.

4 demandes ont été refusées. Une seule admission sur ces nouvelles demandes a pu se mettre en place immédiatement. Les demandes concernent 6 enfants (6 – 10 ans), 6 jeunes entre 11- 15 ans, 8 jeunes entre 16 – 20 ans, et deux majeurs de 21 ans.

La majorité des demandes émanent de différentes EPE 1, souvent signalées par les enseignants référents handicap. 3 demandes ont été formulées en Groupe Opérationnel de Synthèse et 5 s'inscrivent dans un Plan d'Accompagnement Global.

■ Répartition file active par âge : 22 jeunes



9 des bénéficiaires ont moins de 10 ans. Des essais de scolarisation sont tentés dès que possible, presque exclusivement en ULIS école.

Le PCPE a également suivi 9 personnes de plus de 15 ans. La plupart ne peuvent envisager d'entrer dans le monde du travail au regard de l'importance de leurs troubles, l'orientation vers le milieu spécialisé reste la seule option envisageable.

Le nombre de futurs majeurs accompagnés est en augmentation (5), une orientation vers le secteur adulte est enclenchée. La recherche de nouveaux partenariats est nécessaire pour envisager la construction de nouvelles réponses alternatives (FAS, ESAT, Ecole de la 2ème chance, Epide, mission locale, ...)

Au cours de cet exercice, le PCPE a été invité à de nombreux Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS). Le Directeur ou les cheffes de service ont participé à 12 GOS.

5 bénéficiaires bénéficient de l'élaboration (ou la relance) d'un Projet d'Accompagnement Global (PAG).

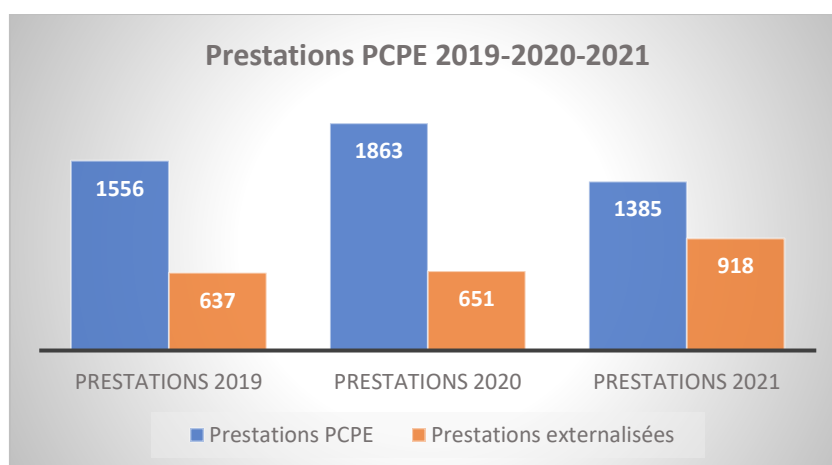
Des EPE de suivi sont mises en place, permettant de traiter rapidement les demandes adressées à la MDPH (ouverture de droits, réorientation, coordonnées des ESMS, informations sur les nouveaux dispositifs, ...). Un coordinateur PCPE et la cheffe de service y assistent.

2.1.3 - Données d'activités

Le service est agréé pour suivre 20 personnes simultanément.

PCPE	2018	2019	2020	2021
Capacité installée (file active)	20	20	20	20
Nombre de jours de fonctionnement (JF)	200	200	200	200
Nombre de séances théoriques	2 000	2 000	2 000	2 100
Nombre de séances à réaliser BP (A)	2 000	2 000	2 000	2 000
Nombre de séances réalisées (R)	1 891	2 193	2 514	2 303
Taux d'activité (R/A)	94,55%	109,65%	125,70%	115,15%

■ Prestations externalisées / PCPE au 31/12/2021



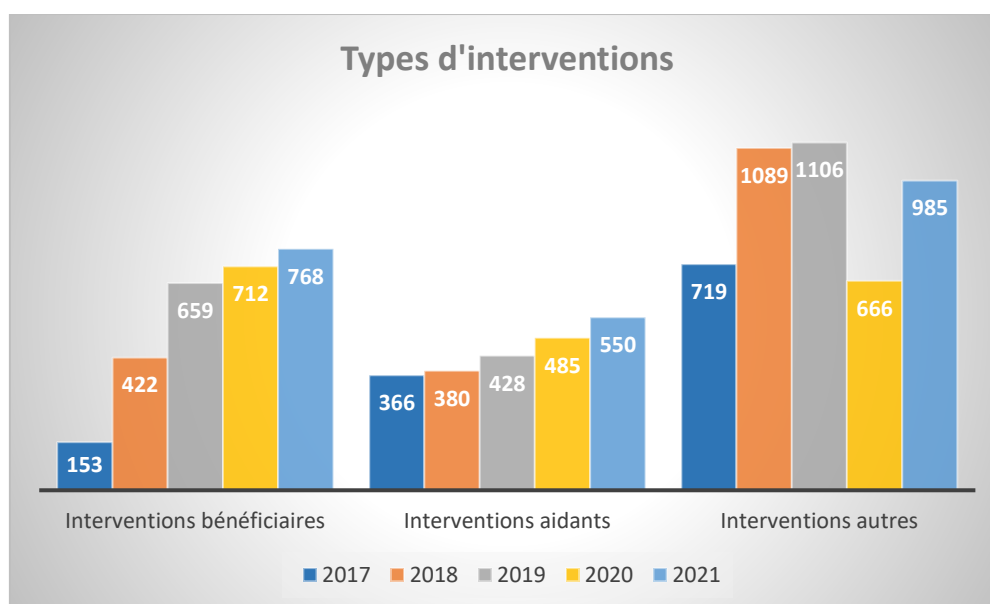
Avec la nécessité d'obligation vaccinale, des changements d'intervenants extérieurs ont été nécessaires. De nouvelles conventions ont été signées, d'autres ont été interrompues, en particulier pour les suivis en psychomotricité.

Le nombre de prestations assurées par l'équipe du PCPE est en baisse. Les interventions en libéral ont pu être augmentées pour compenser en partie une diminution d'activité en interne.

Les prestations externalisées représentent 29% en 2019, 26% en 2020 ; elles se chiffrent à près de 40% en 2021.

Fin août 2021, un bilan des prestations externalisées du PCPE a été réalisé avec l'ensemble des intervenants. Les modalités d'intervention ont été rappelées et précisées dans le cadre de la révision des conventions de partenariat.

■ Répartition des interventions de 2017/2021



En 2021, 1318 séances (768+550) « en face-à-face » ont été réalisées : 59 % auprès du bénéficiaire et 41 % auprès des aidants (familles). Les intervenants conventionnés (Unis-cités, profession libérale, éducateur indépendant) interviennent presque exclusivement auprès des bénéficiaires (88%).

Les interventions à destination des bénéficiaires et des aidants (familles) sont en augmentation.

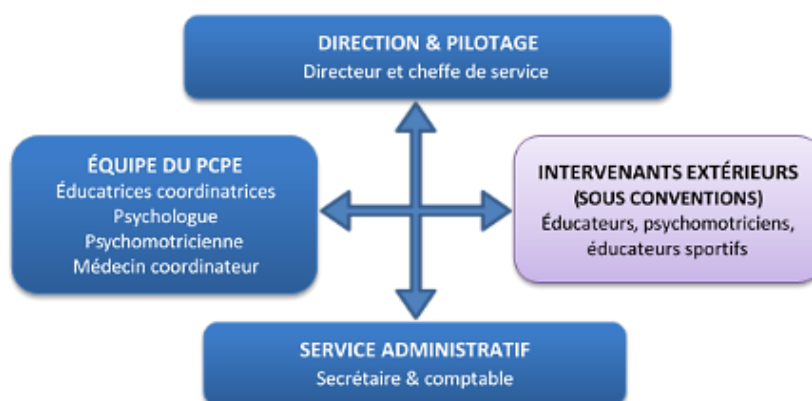
L'absence de professionnels en libéral et les mouvements au sein de l'équipe marquent fortement l'activité du PCPE. Le fonctionnement des ESMS reste impacté par la crise, en particulier les procédures de prise de contact, d'inscription et de visites d'établissements.

2.1.4 - Instances de participation

Aucune instance de participation des familles n'est en place au PCPE. Un questionnaire de satisfaction, qui prendrait en compte les difficultés liées à la langue, pourrait être réalisé à la fin de l'accompagnement.

2.2 - PERSONNEL

L'établissement est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 10 personnes représentant 4,41 etp.



■ Tableau des effectifs au 31/12/2021

	CA 2020			CA 2021			variation
	SESSAD	PCPE	Total	SESSAD	PCPE	Total	
Direction/encadrement	1,00	0,50	1,50	1,50	1,00	2,50	1,00
directeur	0,50		0,50	0,50		0,50	0,00
chef de service	0,50	0,50	1,00	1,00	1,00	2,00	1,00
Administration/gestion	1,40	0,50	1,90	1,40	0,50	1,90	0,00
secrétaire	1,00	0,50	1,50	1,00	0,50	1,50	0,00
comptable	0,40		0,40	0,40		0,40	0,00
Socio-éducatif	4,60	2,00	6,60	4,60	1,80	6,40	-0,20
éducateur spécialisé	4,50	1,00	5,50	4,50	1,80	6,30	0,80
moniteur éducateur		1,00	1,00		0,00	0,00	-1,00
assistante sociale	0,10		0,10	0,10		0,10	0,00
Paramédical	1,92	1,05	2,97	1,92	1,05	2,97	0,00
psychologue	0,62	0,50	1,12	0,62	0,50	1,12	0,00
psychomotricien	1,30	0,50	1,80	1,30	0,50	1,80	0,00
ergothérapeute		0,05	0,05		0,05	0,05	0,00
Médical	0,11	0,06	0,17	0,11	0,06	0,17	0,00
médecin		0,06	0,06		0,06	0,06	0,00
pédopsychiatre	0,11		0,11	0,11		0,11	0,00
TOTAL	9,03	4,11	13,14	9,53	4,41	13,94	0,80

■ Mouvement du personnel

L'activité du dispositif a été fortement impactée par les départs successifs (en mai puis en septembre) des deux éducatrices coordinatrices. Le recrutement des nouveaux professionnels s'inscrit dans un contexte salarial globalement perturbé (exigence de passe vaccinal, perte d'attractivité de la fonction, rémunération bloquée, débauchage). Les compétences demandées pour exercer la fonction de coordinatrice au sein du PCPE sont multiples. Le contexte médico-social actuel et les difficultés, voire paradoxes apparaissant massivement à l'ère du virage inclusif, découragent les nouveaux professionnels. Les 2 postes de coordinateurs sont donc restés vacants durant de nombreuses semaines.

Le temps de travail de la psychomotricienne a été augmenté de 10% à 30% jusqu'en décembre, la psychologue a augmenté ses fonctions de coordination, complétée par la présence plus soutenue de la cheffe de service.

L'équipe s'est reconstituée en novembre, avec l'arrivée de deux éducatrices spécialisées, dont une candidature en interne au sein de l'IME, avec des compétences d'accompagnement autisme avérées.

Toutes les admissions ont été reportées à partir du mois de juillet, pour reprendre en janvier 2022.

Une formation autour d'une modalité d'évaluation spécifique (profil sensoriel de Dunn) a été réalisée par une coordinatrice et la psychologue, en e-learning.

2.3 - ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

Il a été difficile de remettre les familles en mouvement après le premier confinement en 2020. Elles expriment aujourd'hui leurs besoins de soutien et de répit.

Le manque de solution d'accueil et d'accompagnement reste crucial, pour de nombreuses raisons :

- La diminution des possibilités d'accueil en établissement (même sur des temps très partiels) ;
- Le report ou l'annulation des visites de structures, des immersions/inclusions ; (protocole sanitaire, respect des gestes barrières, télétravail, ...)
- La saturation des établissements scolaires. Les dispositifs ULIS qui accueillent actuellement 13/14 enfants sont en difficultés pour accueillir ceux qui présentent une déficience associée à des troubles du comportement. L'absence de personnel stable et formé à l'accueil de ces enfants est en augmentation alarmante. Souvent la scolarisation, même à temps très partiel, est la seule solution envisageable pour que les enfants fassent l'expérience du groupe et soient accueillis quelque part en journée. Cependant, pour la plupart des enfants accompagnés par le PCPE, l'école ordinaire, même en ULIS, n'est pas une solution adaptée et pérenne.
- Les solutions de répit pour les familles : les nouveaux dispositifs mis en place suite au confinement se poursuivent. Les familles peuvent en bénéficier gratuitement durant un temps restreint. Ces réponses restent temporaires. Elles ne sont pas toujours adaptées aux jeunes qui présentent des troubles importants et ces dispositifs manquent de personnel suffisamment formé.
- Les possibilités d'accueil temporaire ou autres solutions de répit n'ont repris qu'à partir de mai-juin, avec un nombre de demandes en forte augmentation.
- La fluctuation du nombre d'intervenants extérieurs : avec le passe sanitaire rendu obligatoire, certains intervenants ont arrêté leurs prestations. D'autres partenaires ont démarré en libéral mais l'offre reste insuffisante, en particulier pour les compétences spécifiques autisme. Certaines familles demandent un soutien au long cours pour se saisir des outils spécifiques mis en place par les professionnels.
- La recherche de nouveaux partenaires mobilise beaucoup de temps et d'énergie.
- Les prestations de PCH/aide humaine pourraient permettre à certaines familles de pérenniser les interventions auprès de leur enfant, au-delà de l'intervention du pôle. Le montage financier complexe et l'organisation des interventions à domicile ou en cabinet reviennent à la charge des familles, qui ne parviennent généralement pas à le maintenir (trop difficile à gérer).

En mars 2021, une rencontre tripartite (ARS, MDPH et Apedi Alsace) a permis de valider le bon fonctionnement du PCPE et le respect des missions attribuées.

En juin 2021, un temps d'échange avec le PCPE Adapei/Papillons blancs a eu lieu en visio afin de confronter nos pratiques et réflexions.

Des temps de rencontres et de présentation de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation et le Centre Ressources Enfance-Jeunesse & Handicap du Centre ont permis une meilleure connaissance de leurs missions spécifiques et de leur périmètre d'intervention.

L'équipe pluridisciplinaire a présenté le PCPE à l'équipe du SAVS/SAMSAH de l'Aapei Centre Alsace à Sélestat.

Le PCPE est inscrit aux journées de rencontre des coordinateurs du Grand Est pilotées par l'Equipe Mobile Handicap Rare.

Le partenariat avec Unis-cité est reconduit.

Une convention avec un centre socio culturel a également été signée pour la mise à disposition d'une salle permettant de proposer des séances éducatives à un enfant par un éducateur en libéral. Elle n'a pas été maintenue, en raison des absences répétées du jeune, la famille ne pouvant assurer le transport régulièrement.

Le conventionnement avec le secteur sanitaire n'a pas pu se faire. Celui avec l'Éducation nationale est toujours en attente.

■ **Ecart entre le fonctionnement théorique et la pratique**

Malgré l'augmentation de la durée initiale d'intervention (6 mois portée à 1 an pour permettre une meilleure évaluation des besoins), la durée d'accompagnement s'allonge avec de fréquentes demandes de prolongations.

Cet allongement de l'accompagnement continue à questionner l'équipe. Le PCPE n'a pas pour mission de proposer un accompagnement à long terme, faute d'un accompagnement médico-social plus adéquat, qui tarde à venir, voire ne viendra pas pour certains jeunes, vu leur âge et/ou leurs besoins spécifiques. L'arrêt du suivi PCPE provoquerait une nouvelle rupture dans le parcours et annulerait le bénéfice de tout ce qui a été fait.

Des conséquences apparaissent à plusieurs niveaux :

- impossibilité pour les professionnels de se positionner clairement auprès des familles et des partenaires au regard des prolongations accordées ;
- difficulté de préparer la fin de l'accompagnement ;
- épuisement des familles, toujours sans solution d'accompagnement à l'issue du PCPE. Impossible d'envisager l'après, découragement et résignation ou revendication et colère ;
- découragement de l'équipe PCPE qui a épuisé toutes les solutions possibles ;
- difficultés pour les partenaires conventionnés d'envisager leurs suivis auprès des jeunes : les objectifs, définis à court terme doivent être revus sur du long terme. Autre difficulté : la lassitude des bénéficiaires et de leur famille qui s'installe.

2.4 - DEMARCHE QUALITE

Caractéristiques du PCPE		
Identification de la personne en charge du remplissage		
Nom, prénom de la personne référente pour le remplissage de ce document		Madame BRASSEL Nathalie
Fonction		Cheffe de service
Mail		nathalie.brassel@apedi-alsace.fr
N° téléphone		03 88 78 93 13
Nom, prénom du Responsable du PCPE (chef de service, coordinateur...)		Madame BRASSEL Nathalie
Mail du Responsable du PCPE		nathalie.brassel@apedi-alsace.fr
Nom, prénom du Directeur de l'ESMS support		Monsieur DUDENHOEFFER Denis
Mail du Directeur de l'ESMS support		denis.dudenhoeffer@apedi-alsace.fr
Présentation du PCPE et de l'ESMS support		
Raison sociale de l'Organisme Gestionnaire		Apedi Alsace
N°FINESS juridique de l'Organisme Gestionnaire		670794692
N°FINESS Etablissement		670795772
Nom du PCPE		PCPE Eurometropole
Date d'ouverture du PCPE		03/03/2017
Adresse du site principal du PCPE		2 rue de Dettwiller
Code Postal		67 200
Commune		STRASBOURG
Nombre annuel de jours d'ouverture du PCPE		200
Amplitude		
Amplitude horaire d'accompagnement		
Lundi	début et fin	08:00
Mardi	début et fin	08:00
Mercredi	début et fin	08:00
Jedi	début et fin	08:00
Vendredi	<i>début et fin</i>	08:00
Samedi	début et fin	
Dimanche	<i>début et fin</i>	
Astreinte		
Astreinte (oui/non)		Non

Ressources humaines

Tableau des effectifs du personnel salariés en équivalent temps pl		Nombre d'ETP
Administration / fonctions support	Directeur (hors médecin directeur technique)	0,00
	Chef de service	1,00
	Cadre coordonnateur	0,00
	Assistant de direction	0,00
	Secrétaire	0,50
Médical	Médecin généraliste	0,06
	Pédiatre	0,00
	Psychiatre ou pédopsychiatre	0,00
Paramédical	Psychologue	0,50
	Psychomotricien	0,50
	Kinésithérapeute	0,00
	Orthophoniste	0,00
	Orthoptiste	0,00
	Ergothérapeute	0,05
	Infirmier	0,00
	aide-soignant	0,00
socio-éducatif	AMP	0,00
	Educateur spécialisé	1,00
	Educateur de jeunes enfants	0,00
	Assistant social	0,00
	Autre personnel médical ou MS	0,80
	Total	4,41

Public accueilli

Admissions

Demandes d'admission

	Nombre de demandes d'admission adressées directement par la MDPH	21
	Nombre de demandes d'admission reçues par le PCPE sans notification MDPH	1
	Total demandes d'admission	22

Admissions réalisées et file active

	Nombre de personnes admises au PCPE dans l'année	5
	Nombre de personnes sorties dans l'année	9
	Nombre de personnes accompagnées au 31/12	13
	Nombre de personnes sur liste d'attente au 31/12	17
	Total non-admissions	

Description des personnes incluses au PCPE dans l'année		
Nombre de personnes selon le sexe durant l'année		
	Homme	21
	Femme	1
	Total	22
Nombre de personnes selon la tranche d'âge durant l'année		
	<3 an	0
	3-<6 ans	1
	6-10 ans (inclus)	8
	de 11 à 15 ans (inclus)	4
	de 16 à 17 ans (inclus)	4
	de 18 à 19 ans (inclus)	5
	de 20 à 24 ans (inclus)	0
	de 25 à 35 ans	0
	de 36 à 46 ans	0
	46 et plus	0
	Total	22
Nombre de personnes selon la situation scolaire ou professionnelle au 31/12		
	Scolarisé en milieu ordinaire	1
	Scolarisé avec une AVS	5
	Scolarisé avec un ESMS	0
	Non scolarisé	5
	Formation professionnelle	0
	Exerce une activité professionnelle	0
	En recherche d'activité professionnelle	1
	Sans activité professionnelle	0
	Autres	1
	Total	13
Nombre de personnes de la file active selon la <u>déficience PRINCIPALE</u> (1 seule réponse par personne)		
	Déficiences intellectuelles	6
	Troubles du spectre autistique	12
	Troubles du psychisme	2
	Troubles des apprentissages	0
	Déficiences auditives	0
	Déficiences visuelles	0
	Déficiences motrices	0
	Cérébro-lésées	0
	Polyhandicap	0
	Troubles du comportement et de la communication	0
	Autres types de déficiences	2
	Total	22
	dont nombre de personnes en situation de handicap rare	0

Nombre de personnes selon le mode d'accompagnement PRINCIPAL avant l'inclusion au PCPE		
	Domicile sans accompagnement	2
	Domicile avec accompagnement en libéral uniquement	1
	Accompagnement secteur médico-social	0
	Accompagnement secteur sanitaire	0
	Domicile avec Education Nationale uniquement	2
	Belgique	0
	Accompagnement social	0
	Autre	0
	Total	5
Nombre de personnes selon la durée de l'accompagnement		
	< 6 mois	2
	6 à 12 mois	5
	12 à 18 mois	10
	18 à 24 mois	1
	> 24 mois	4
	Total	22
	Durée moyenne d'accompagnement au cours de l'année (nb de jours)	
Nombre de personnes selon la modalité d'accompagnement PRINCIPALE après le PCPE		
	Domicile sans accompagnement	0
	Domicile avec accompagnement en libéral uniquement	1
	Accompagnement secteur médico-social (établissement)	3
	Accompagnement secteur médico-social (service)	1
	Accompagnement secteur sanitaire	2
	Accompagnement modulaire	0
	Education Nationale uniquement	1
	Belgique	0
	Accompagnement social	0
	Autre	1
	Total	9

Activité		
	Prestations directes	En nombre d'actes
2.1 -	Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	
2.1.1. -	Soins somatiques et psychiques	
2.1.2 -	Rééducation et réadaptation fonctionnelle	
2.2 -	Prestations en matière d'autonomie	
2.3. -	Prestations pour la participation sociale	
2.4 -	Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	985
	Total prestations directes	2303
	dont prestations d'évaluation fonctionnelle en amont d'une notification MDPH	0
	dont prestations de synthèse/bilan complémentaire (suite à une notification MDPH)	
	Prestations directes réalisées selon le public	
	dont prestations directes réalisées auprès des usagers	768
	dont prestations directes réalisées auprès des familles et aidants	550
	Total	1318

	Prestations directes réalisés par :	les professionnels salariés du PCPE	Professionnels libéraux	Professionnels salariés d'autres structures du gestionnaire	Professionnels salariés d'autres structures, hors gestionnaire et co-porteurs
	Médecin	30			
	Psychologue	140			
	Psychomotricien	72	49		
	Kinésithérapeute				
	Orthophoniste				
	Orthoptiste				
	Ergothérapeute		4		
	Infirmier				
	Aide-soignant				
	AMP				
	Educateur spécialisé	1143	824		
	Educateur de jeunes enfants				
	Assistant social				
	Autre personnel médical ou MS				
	Précisez (champ libre) éducateur sportif, unis-cités, interprètes, vitalliance..				41
	Total	1385	877	0	41

Prestations indirectes		
Administratif		
	Temps administratif moyen hebdomadaire réalisé par professionnel	4
	Temps administratif total hebdomadaire réalisé par le PCPE	25
Formations		
	Nombre de professionnels participant à des formations diplômantes dans l'année	0
	Nombre de professionnels participant à des formations continues dans l'année	2
Supervision et analyse des pratiques par un professionnel extérieur		
	Total nombre d'heures de supervision et d'analyse des pratiques	10

Partenariats		
Niveau de formalisation des partenariats		
	Professionnels de santé libéraux (oui/non)	Oui
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	5
	Services hospitaliers (oui/non)	Oui
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	0
	Etablissements et services médico-sociaux (oui/non)	Oui
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	2
	Dispositifs spécifiques : UMI, Equipe relais handicaps rares, DITSA... (oui/non)	Oui
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	0
	Centre de ressource, centre de référence (oui/non)	Oui
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	0
	ASE - Protection de l'enfance (oui/non)	Non
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	0
	Autre secteur social (oui/non)	Oui
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	1
	Associations de représentants des usagers (oui/non)	Non
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	0
	Autres partenariats (oui/non)	Oui
	Nombre de partenariats formalisés par une convention	7